

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/09/2022

Reçu en préfecture le 26/09/2022

Affiché le

ID : 023-212316806-20220922-2022220910-DE

L'an deux mil vingt-deux, le 22 septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/09/2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 12

Etaient présents : MMES Joëlle FAUCONNET, BAUMET Christelle, Patricia ANGELINI Sandra TERRACOL, Angélique VEYSSET, Fanny LAPORTE-CADILLON Alice DEHUREAUX MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAK Jérôme, CANDORET Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE

Etaient absents et excusés : Ms David CHASSAGNE, Christian GAUTHIER, Régis GUYONNET

Secrétaire de séance : Christelle BAUMET

Objet : Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent « Agent de Maîtrise »

Vu le code général de la fonction publique et notamment les article L 523-1, L 523-5 relatifs à la promotion interne ;

Considérant qu'un agent, répond aux critères d'instruction des évolutions de carrière par promotion interne prévues par le centre de gestion et par l'axe valorisation des parcours professionnels définis dans les lignes directrices de gestion des ressources humaines de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que comme chaque année, le centre de gestion a soumis la liste des agents pouvant prétendre à un avancement de grade et/ou une promotion interne de part leur ancienneté dans leur échelon.

Il précise que les lignes directrices de gestion de la collectivité encadrent les modalités de ces avancements par des critères précis d'évaluation.

Après étude des propositions, un agent actuellement adjoint technique principal 1^{ère} classe catégorie C peut prétendre à un avancement de grade en tant que Agent de Maîtrise, toujours en catégorie C au titre de la promotion interne.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un poste d'Agent de Maîtrise à 35h qui viendra en remplacement du poste d'adjoint technique principal 1^{ère} classe à 35h.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Accepte de créer un poste d'agent de maîtrise catégorie C, à partir du 1^{er} janvier 2023 à temps complet,
- Autorise monsieur le Maire à effectuer la déclaration du poste auprès de Centre de Gestion de la Creuse,
- Autorise monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents,
- Engage l'inscription des crédits correspondants au budget.

Fait et délibéré en Mairie,

Pour copie conforme

En Mairie, le 22/09/2022

Publiée, le 26/09/2022

Le Maire, Thierry GAILLARD



La secrétaire de séance, Christelle BAUMET

 Signé par : Thierry GAILLARD
Date : 26/09/2022
Qualité : Maire